

Règlement du Programme de Parrainage

Gan Patrimoine, filiale de Groupama Assurances Mutuelles, distribue les produits de Groupama Gan Vie et de ses filiales.

Dans ce cadre, Gan Patrimoine met en place un programme de parrainage destiné à ses clients, ayant pour objet de récompenser leur engagement lorsqu'ils recommandent les services de leur conseiller à leur entourage.

Le présent programme est limité à un maximum de **cinq (5) parrainages par année civile et par Parrain**, et est conditionné à la souscription effective, par le ou les Filleuls, d'un contrat d'épargne ou de retraite auprès de Gan Patrimoine, remplissant les conditions de versement minimum.

Article 1 - Organisateur

Le programme de parrainage est organisé par :

Gan Patrimoine,

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles,

Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros,

Immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 457 504 694 et inscrite à l'ORIAS sous le numéro 09 051 780,

Dont le siège social est situé 150 rue d'Athènes, CS 30022, 59777 EURLILLE,

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales.

Article 2 - Conditions d'éligibilité du Parrain

Le programme de parrainage est ouvert à toute personne physique remplissant les conditions suivantes :

- Être client de Gan Patrimoine ;
- Détenir un contrat d'épargne ou de retraite éligible parmi les contrats suivants : Gan Patrimoine Objectif Retraite, Gan Nouvelle Vie, Gan Patrimoine Evolution, Gan patrimoine Stratégie, Gan Patrimoine Capitalisation, Patrimoine Stratégie Vie.

Article 3 - Conditions d'éligibilité du Filleul

Peut être reconnu comme Filleul toute personne physique :

- N'étant pas encore cliente de Gan Patrimoine ;
- Souscrivant un contrat d'épargne ou de retraite distribué par Gan Patrimoine, remplissant les conditions de versement minimum.

Sont expressément exclus du dispositif les contrats d'épargne retraite partenaires (notamment Inocap, Milleis, Vitislife, etc.).

Article 4 – Conditions d'obtention du bonus au Parrain

Le Parrain reçoit un abondement sur son contrat d'épargne ou de retraite, sous réserve de détenir au moins un contrat en cours auprès de Groupama Gan Vie.

Le montant de cet abondement est déterminé selon les critères suivants :

Épargne

- Versement initial compris entre 7 000 € et 30 000 € : **50 €**
- Versement initial compris entre 30 000 € et 60 000 € : **80 €**
- Versement initial supérieur à 60 000 € : **300 €**

Retraite

- Versement initial entre 7 000 € et 30 000 € et/ou mise en place de versements programmés $\geq$ 120 €/mois : **50 €**
- Versement initial entre 30 000 € et 60 000 € et/ou versements programmés $\geq$ 200 €/mois : **80 €**
- Versement initial supérieur à 60 000 € et/ou versements programmés $\geq$ 500 €/mois : **300 €**

Le versement du bonus de parrainage intervient :

- Environ **30 jours après l'émission du contrat** du Filleul en cas de versement initial ;
- Au **13^e mois**, en cas de mise en place de versements programmés, sous réserve que ceux-ci soient toujours actifs à cette date.

Article 5 : Données Personnelles

Les données personnelles collectées par Gan Patrimoine, responsable de traitement, sont nécessaires pour gérer la participation du Parrain au programme de parrainage.

Le Parrain a recueilli l'accord préalable de chaque Filleul avant de transmettre ses données à Gan Patrimoine.

Les Filleuls peuvent demander la suppression de leurs données à tout moment.

Si, lors du premier contact ou durant toute la période de parrainage, le Filleul ne souhaite pas poursuivre la relation en manifestant son opposition à être contacté, ses données seront supprimées.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles notamment le RGPD (UE 2016/679) et la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, le Parrain et le Filleul peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité et d'opposition en s'adressant au Délégué à la Protection des Données : contactdpo@groupama.com ou au Délégué Relais à la Protection des Données de Gan patrimoine : contact.drpo@ganpatrimoine.fr.

Pour une information détaillée concernant vos données personnelles, vous pouvez consulter notre Politique de protection des données, retrouver les informations relatives aux traitements mis en œuvre et aux modalités d'exercice de vos droits sur notre site internet www.ganpatrimoine.fr, rubrique « [Données personnelles](#) », ou vous adresser au Délégué Relais à la protection des données de Gan patrimoine : contact.drpo@ganpatrimoine.fr.

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles - Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes CS 30022 59777 EURALILLE
N° d'immatriculation ORIAS 09 051 780 – www.orias.fr - Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé) - contact@ganpatrimoine.fr – www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris
Entreprises régies par le Code des assurances
Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris